

ACHPR 66 | Les États doivent intégrer les droits humains dans leur lutte contre la COVID-19

20.07.2020

[English version here](#)

□□□□□□□□

Depuis le début de l'année, la pandémie de COVID-19 pousse les États à adopter des mesures restrictives afin de protéger leurs populations des séquelles dévastatrices de la maladie. Dans de nombreux pays africains, ces mesures ont mené à un grand nombre de violations des droits humains, en particulier des restrictions abusives du travail des défenseur.es.



Le 13 juillet, ISHR a livré une [déclaration](#) sur la situation des droits humains en Afrique, mettant l'accent sur les difficultés rencontrées par les défenseur.es des droits humains pendant la pandémie de COVID-19.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux/elles commissaires ayant pris leurs fonctions lors la 28^{ème} session extraordinaire de la Commission Africaine, ISHR a félicité la Commission pour l'organisation de sa première session ordinaire en ligne. « Malgré les défis que cela sous-tend, la Commission Africaine continue de garantir l'inclusion de la société civile et de s'assurer que celle-ci puisse s'exprimer », a déclaré Adélaïde Etong Kame, chargée du programme pour l'Afrique d'ISHR.

Depuis le début de l'année 2020, l'Afrique doit lutter contre la pandémie de COVID-19 qui affecte tous les aspects de la vie de ses citoyen.nes. La pandémie a notamment nécessité que chaque État partie à la Charte Africaine prenne des mesures spécifiques pour lutter contre la propagation du virus et garantir la sécurité de sa population. Pourtant, certains États ont profité de la situation et instrumentalisé les réglementations initialement prévues pour protéger la population afin d'accentuer la répression contre les défenseur.es des droits humains et de limiter davantage le champ d'action de la société civile et, plus largement, l'exercice de nombreuses libertés fondamentales. « Lutter contre la COVID-19 ne doit pas servir de prétexte aux États autoritaires pour accentuer l'adoption de mesures liberticides et étouffer les voix dissidentes », a ajouté Mme Etong Kame.

« Même en cas d'état d'urgence, le recours à la force reste guidé par les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité et de précaution. Ils exigent que l'usage de la force et des armes à feu soit évité et que tous les moyens non violents possibles soient épuisés avant de recourir à des moyens violents. Par conséquent, nous exhortons les gouvernements à condamner de telles actions et à tenir les agents responsables », a-t-elle encore souligné.

Mme Etong Kame a par ailleurs salué les immenses progrès réalisés ou en voie d'être réalisés par certains États en matière de protection législative des défenseur.es et, à la lumière des événements actuels, leur a rappelé leurs engagements, les invitant à les respecter. « Il est important que ces avancées ne soient pas anéanties ou dénaturées par les violations commises au nom du combat contre la COVID-19. Il est important que les États continuent de s'assurer de la mise en œuvre de ces lois en cette période de crise », a déclaré Mme Etong Kame.

En Afrique, les organisations de la société civile travaillent toujours dans un climat de peur et dans un environnement très restrictif, mais elles ne renoncent pas pour autant à leur mission première : rendre le monde plus juste, plus égalitaire et plus libre pour toutes et tous.

Contact : Adélaïde Etong Kame, chargée du programme pour l'Afrique, a.etong@ishr.ch

ISHR